



Solliciteur général Canada

Budget des dépenses
1997-1998

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997

En vente au Canada par l'entremise des
librairies associées et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-2/1998-III-43
ISBN 0-660-60093-5



Solliciteur général Canada

Budget des dépenses
1997-1998

Partie III

Plan de dépenses

Accordé

Préface

Le présent plan de dépenses contient des renseignements sur le contexte opérationnel, les stratégies clés et le rendement du ministère du Solliciteur général du Canada. Il a été organisé de manière à permettre aux députés fédéraux de participer davantage à la préparation des plans de dépenses ministériels, pour l'exercice actuel et les années futures. Il contient également de l'information pertinente pour quiconque s'intéresse à la contribution du Ministère au système canadien de justice pénale et aux rapports qu'il entretient avec celui-ci.

Le plan de dépenses est divisé en quatre sections :

- Section 1 Message du Ministre.

- Section 2 Plan ministériel : Fournit des renseignements sur les priorités, les plans, le rendement prévu et les plans de dépenses du Ministère pour les années financières 1997-1998 à 1999-2000. Veuillez prendre note que trois des organismes du Portefeuille et les trois organes de surveillance préparent leurs propres plans de dépenses; le Service canadien du renseignement de sécurité prépare un rapport annuel.

- Section 3 Rapport sur le rendement du Ministère : Fournit des renseignements sur les résultats obtenus par le Ministère et sur son rendement financier en 1995-1996 et au cours des années antérieures.

- Section 4 Renseignements supplémentaires : Fournit des renseignements supplémentaires sur les ressources financières et humaines.

Table des matières

I	Message du Ministre	1-2
II	Plan ministériel	
A.	Aperçu du Portefeuille	2-3
	Rôles et responsabilités du portefeuille du Solliciteur général	2-3
	Priorités du Portefeuille	2-6
	Sommaire des ressources du Portefeuille	2-7
B.	Aperçu du Ministère	2-8
	Mandat	2-8
	Organisation	2-8
	Plans de ressources et tableaux financiers	2-9
C.	Résultats escomptés au Ministère	2-12
D.	Détails par secteur d'activité	2-12
	Conseils au Ministre, élaboration de politiques stratégiques et leadership national	2-12
	Programme des services de police des Premières nations	2-17
	Bureau de l'Inspecteur général du SCRS	2-18
	Services exécutifs et Services de soutien ministériels	2-19
	Plans financiers par secteur d'activité	2-20
III	Performance du Ministère	
A.	Aperçu du Ministère	3-2
B.	Initiatives ministérielles - 1995-1996	3-2
C.	Sommaire de la performance du Ministère	3-5
D.	Résultats par secteur d'activité	3-6
	Conseils au Ministre, élaboration de politiques stratégiques et leadership national	3-6
	Programme des services de police des Premières nations	3-9
	Bureau de l'Inspecteur général du SCRS	3-9
	Services exécutifs et Services de soutien ministériels	3-9
	Rendement financier par secteur d'activité	3-11
IV	Renseignements supplémentaires	4-2

I. Message du Ministre

Plan de dépenses 1997-1998

I. MESSAGE DU MINISTRE

C'est avec plaisir que je présente le plan de dépenses 1997-1998 du ministère du Solliciteur général du Canada. Ce document décrit les objectifs, les stratégies et les plans de dépenses du Ministère pour les trois prochaines années, ainsi que ses réalisations en 1995-1996.

Le portefeuille du Solliciteur général est chargé de remplir le rôle dévolu au gouvernement fédéral en ce qui concerne la protection de la population et le maintien de la justice, de la paix et de la sécurité au sein de la société. Dans le cadre de ces objectifs, je peux compter sur l'aide et les conseils du Ministère pour donner une orientation aux organismes du Portefeuille. Je peux également compter sur le Ministère comme source de connaissances stratégiques, compte tenu de l'importance, de la complexité et du caractère multipartite des nombreuses questions portant sur la justice pénale. Par conséquent, le Ministère joue un rôle clé au sein du Portefeuille.

Au cours des trois prochaines années, le Ministère s'appliquera à mettre en oeuvre quatre stratégies clés, lesquelles appuieront les responsabilités du Solliciteur général et la volonté ferme du gouvernement de promouvoir la sécurité dans les foyers et dans les rues. Voici ces quatre stratégies :

- Élaborer des mesures plus efficaces pour traiter les cas des délinquants violents à risque élevé tout en appliquant, aux délinquants à faible risque, de sûres solutions de rechange à l'incarcération, afin de freiner la croissance de la population carcérale.
- Renforcer les mesures de répression visant le crime organisé, la contrebande et d'autres activités criminelles.
- Améliorer le système de justice applicable aux Autochtones au moyen de politiques et de programmes axés sur la collectivité et adaptés à leur culture, dans les domaines de la police et des services correctionnels.
- Protéger la population contre le terrorisme et d'autres menaces à la sécurité nationale.

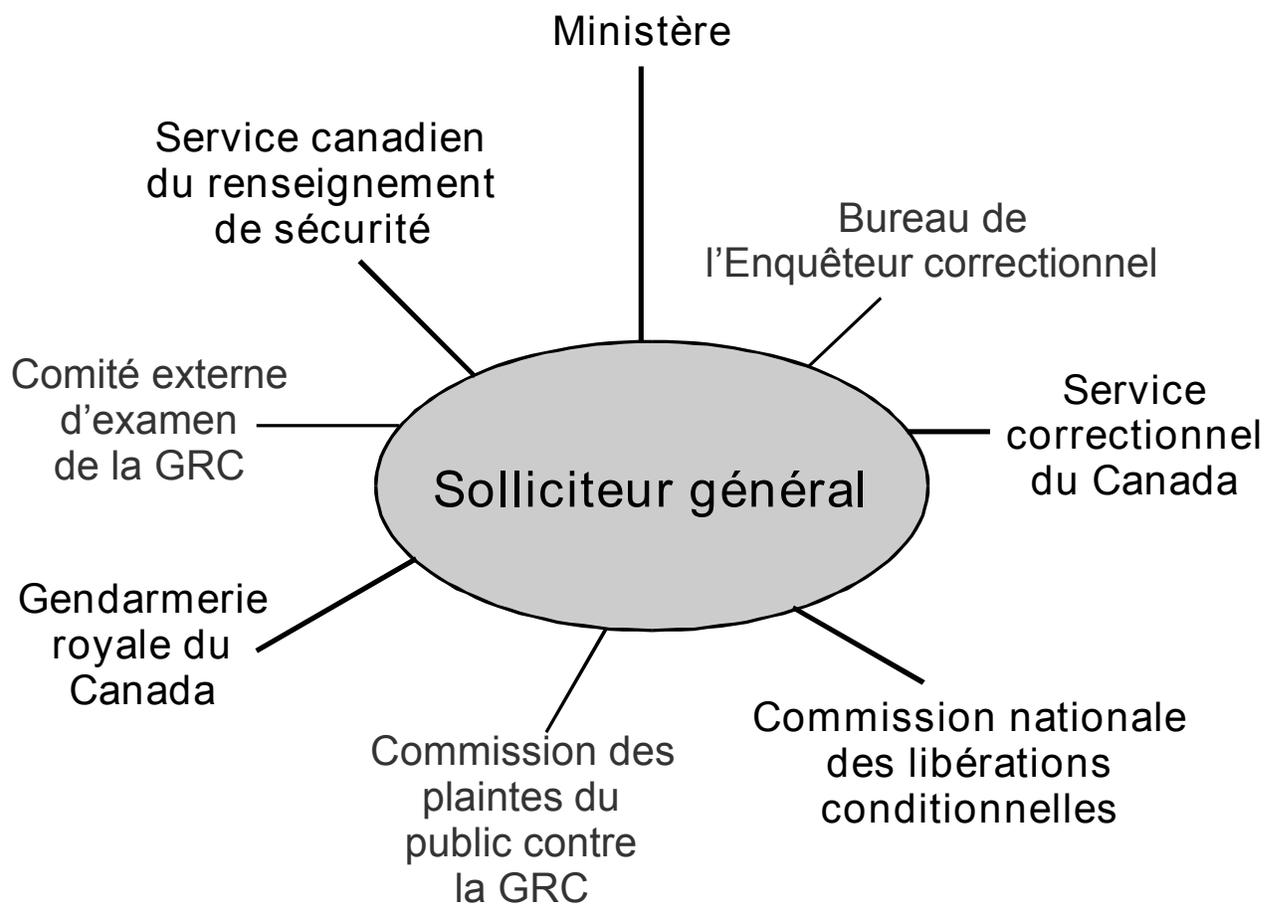
Dans la mise en oeuvre de ces stratégies, le Ministère continuera de travailler étroitement avec ses partenaires du système de justice pénale, y compris les organismes du Portefeuille, les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les organismes de bénévolat et le secteur privé. Cette approche a déjà donné lieu à de nombreuses réalisations importantes et a établi une base solide pour les progrès futurs.

L'approche du Ministère en matière de partenariat est globale, touchant à la fois aux initiatives législatives et non législatives. Toutefois, son objectif reste assez simple : contribuer au maintien d'une société canadienne paisible et sûre, où tous les citoyens peuvent se sentir à l'abri de menaces pour leur sécurité personnelle et celle de leur pays.

II. Plan ministériel

Plan de dépenses 1997-1998

Le portefeuille du Solliciteur général



A. APERÇU DU PORTEFEUILLE

1. Rôles et responsabilités du portefeuille du Solliciteur général

Au sein du gouvernement du Canada, le portefeuille du Solliciteur général est responsable des services de police et de l'application de la loi (y compris la police des Autochtones), de la sécurité nationale, des services correctionnels et du régime de mise en liberté sous condition.

Le Portefeuille se compose du Ministère et des quatre organismes suivants : la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). Il compte également quatre organes de surveillance, soit : le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC, le Bureau de l'Enquêteur correctionnel et le Bureau de l'Inspecteur général du SCRS. Ensemble, ces organismes disposent d'un budget de 2,5 milliards de dollars et comptent plus de 34 000 employés. Chaque organisme du Portefeuille, le SCRS excepté, prépare un plan de dépenses indiquant ses plans et priorités.

Le Ministère, les organismes du Portefeuille et les organes de surveillance sont appelés, de façon collective et individuelle, à contribuer à la protection de la société et au maintien de la paix, de la justice et de la sécurité.

- Le Ministère aide et conseille le Solliciteur général dans la tâche qui lui incombe de donner une orientation aux organismes et de rendre des comptes au Parlement relativement à ces organismes, dans son rôle de chef de file national en ce qui concerne les activités fédérales en matière de police, de sécurité, de services correctionnels et de mise en liberté sous condition, ainsi que dans son rôle de ministre responsable de la police des Autochtones.
- La Gendarmerie royale du Canada est chargée de faire observer les lois canadiennes, de prévenir le crime et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité. La GRC remplit les fonctions suivantes : prévenir et déceler les infractions aux lois fédérales et faire les enquêtes appropriées; assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre, ainsi que prévenir et déceler les crimes dans les provinces, les municipalités et les territoires contractants et faire les enquêtes appropriées; fournir des services d'enquête et de protection à d'autres ministères et organismes fédéraux; aider tous les organismes canadiens d'application de la loi en assurant une formation policière spécialisée, ainsi que des services de recherche, de laboratoire médico-légal, d'identification et d'informatique.

- Le Service canadien du renseignement de sécurité mène des activités de renseignement de sécurité pour le gouvernement. Il recueille, analyse et conserve des informations et des renseignements sur les activités susceptibles de menacer la sécurité du Canada, fait rapport et donne des conseils au gouvernement au sujet de ces menaces; il fournit aussi des évaluations de sécurité.
- Le Service correctionnel du Canada gère les peines des délinquants condamnés à deux ans d'emprisonnement ou plus et prépare ces derniers à se réinsérer dans la collectivité et à y jouer un rôle utile. Il fournit des services dans tout le pays, non seulement au sein des établissements correctionnels, mais aussi dans la collectivité.
- La Commission nationale des libérations conditionnelles est un organisme administratif indépendant qui accorde, refuse et contrôle la mise en liberté sous condition des délinquants incarcérés dans des pénitenciers fédéraux, et fait des recommandations au sujet de l'octroi de réhabilitations et de l'exercice de la prérogative royale de clémence. La CNLC assume les mêmes pouvoirs et responsabilités, sauf en ce qui concerne l'octroi de permissions de sortir, à l'égard des détenus sous responsabilité provinciale lorsque la province ou le territoire n'a pas sa propre commission des libérations conditionnelles.
- Le Comité externe d'examen de la GRC examine certaines catégories de griefs qui lui sont soumis par la GRC ainsi que des appels faisant suite au renvoi ou à la rétrogradation de membres de la GRC ou à l'imposition de mesures disciplinaires graves. Le Comité, qui dépose tous les ans un rapport au Parlement, est un tiers neutre qui effectue un examen indépendant et impartial des cas qui lui sont soumis. Il peut, s'il le juge bon, ordonner des audiences, convoquer des témoins, faire prêter serment et recevoir des éléments de preuve ou des informations. Les conclusions et les recommandations du président ou du Comité sont envoyées aux parties et au commissaire de la GRC.
- La Commission des plaintes du public contre la GRC assure un examen transparent, impartial et objectif des plaintes formulées par le public à l'égard de la conduite de membres de la GRC. La CPP donne des informations au public sur son mandat et ses services, examine les plaintes concernant la conduite de membres de la GRC, effectue des enquêtes, convoque des audiences publiques, établit des rapports dans lesquels elle énonce ses conclusions et ses recommandations, et fait des recherches et élabore des principes directeurs pour améliorer le processus de traitement des plaintes.

- Le Bureau de l'Inspecteur général du SCRS veille à ce que le Service se conforme à ses règles de fonctionnement, surveille les opérations du Service, remet chaque année au Solliciteur général un certificat sur les opérations du Service et étudie sur demande des activités particulières du Service.
- Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel mène des enquêtes sur des décisions, des recommandations, des actes ou des omissions du commissaire du Service correctionnel, ou d'une personne sous son autorité ou exerçant des fonctions en son nom, qui touchent les délinquants individuellement ou en groupe. Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel est indépendant du SCC et peut instituer une enquête sur réception d'une plainte émanant d'un délinquant ou présentée en son nom, à la demande du Ministre ou de sa propre initiative.

2. Priorités du Portefeuille

Au sein du gouvernement fédéral, le Portefeuille s'est vu confier le rôle de protéger la population et de préserver la justice, la paix et la sécurité au sein de la société. Il s'occupe de questions extrêmement importantes en matière de justice pénale et de questions de nature délicate touchant la sécurité nationale.

L'importance, la complexité et le caractère multipartite des questions liées à la justice pénale et à la sécurité nationale nécessitent le maintien de relations de travail étroites au sein du Portefeuille. Ce partenariat englobe également les autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires, les municipalités, le secteur privé et les organismes de bénévolat.

Pour gérer avec efficacité ces questions stratégiques horizontales, on a adopté, en 1995, une approche applicable à l'ensemble du Portefeuille pour ce qui est de la planification et de l'élaboration des politiques. Cette collaboration est essentielle pour que le Portefeuille puisse contribuer à la réalisation du programme de sécurité publique du gouvernement.

Voici certaines des priorités clés du Portefeuille :

- Intensifier la lutte contre le crime organisé et la contrebande.
- Voir à ce que les mécanismes d'application des lois fédérales, les services de police provinciaux à contrat et les services de police des Autochtones soient efficaces et efficients.
- Établir une banque de données génétiques et participer à l'implantation d'un système efficient d'enregistrement des armes à feu.
- Améliorer la police communautaire et accroître la prévention du crime.
- Recueillir, au moment opportun, des renseignements précis sur les menaces pour la sécurité du Canada, améliorer la coordination du Plan national de lutte contre le terrorisme et veiller à ce que les services d'application et la loi et de sécurité nationale aient accès à la nouvelle technologie de communications.
- Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie visant à contenir la croissance de la population carcérale et les coûts connexes en améliorant les mesures de gestion des délinquants violents à risque élevé et en trouvant des solutions de rechange à l'incarcération dans le cas des délinquants à faible risque.
- Accroître l'efficacité, le respect de l'obligation de rendre compte et la transparence du programme de mise en liberté sous condition.

Sommaire des ressources du Portefeuille

(en milliers de dollars)	Budget principal* 1996-1997	Budget principal 1997-1998	Prévues 1998-1999	Prévues 1999-2000
Ministère	73,7	72,5	72,0	71,8
Enquêteur correctionnel	1,3	1,3	1,3	1,3
SCRS	165,6	161,4	153,9	153,9
SCC	1 092,3	1 153,0	1 135,9	1 151,8
CNLC	23,9	23,7	23,1	23,2
GRC	1 201,0	1 118,4	1 048,5	1 047,9
CEE - GRC	0,8	0,8	0,8	0,8
CPP - GRC	3,5	3,5	3,4	3,4
<hr/>				
Budget du Portefeuille	2 562,1	2 534,6	2 438,9	2 454,1
<hr/>				

*Ne tient pas compte du Budget des dépenses supplémentaire Budget des dépenses principal seulement.

B. APERÇU DU MINISTÈRE

1. Mandat

Le Ministère fait partie du portefeuille du Solliciteur général qui, avec ses partenaires des secteurs de la justice pénale et de la sécurité, s'est vu confier le rôle de protéger la population et de préserver la justice, la paix et la sécurité au sein de la société.

Le Ministère a été créé en 1966 afin de mieux aider le Solliciteur général à guider efficacement les organismes. Il conseille le Solliciteur général et l'aide à s'acquitter des responsabilités suivantes :

- imprimer une orientation efficace aux organismes du Portefeuille;
- donner une orientation stratégique nationale à long terme dans les secteurs de la surveillance policière et de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition;
- appliquer la Politique sur la police des Premières nations par la négociation, l'administration, le maintien et l'évaluation d'ententes tripartites conclues avec les autorités provinciales et territoriales ainsi qu'avec les Premières nations;
- répondre du Portefeuille devant le Cabinet et le Parlement.

2. Organisation

Le Ministère relève du Sous-solliciteur général, et ses rôles et responsabilités découlent de la responsabilité du Sous-solliciteur général, qui consiste à conseiller et à soutenir le Solliciteur général dans tous les aspects de son mandat. Le Sous-solliciteur général doit, entre autres, appuyer le Solliciteur général dans son rôle de ministre responsable de la police des Autochtones. En 1997-1998, le Ministère compte quelque 215 employés et dispose d'un budget de 72,5 millions de dollars, dont 50 millions sous forme de contributions au titre de la police des Autochtones.

Le Programme du Solliciteur général est composé actuellement de deux éléments : le Ministère et l'Inspecteur général du SCRS. Le Bureau de l'Inspecteur général du SCRS est situé à l'extérieur de l'organisation du SCRS afin de conserver son indépendance.

Le Ministère est organisé de la façon suivante :

- Le Secteur des politiques, dirigé par le Sous-solliciteur général adjoint, est composé des directions générales suivantes :
 - Police et application de la loi
 - Sécurité nationale
 - Affaires correctionnelles
 - Planification et coordination des politiques
- Direction générale de la police des Autochtones
- Bureau de l'Inspecteur général du SCRS
- Groupe des communications
- Direction générale des services ministériels
- Services exécutifs
- Services juridiques

Le Ministère fournit des services de soutien administratif et de gestion à toutes les composantes du Programme et aux trois organes de surveillance du Portefeuille, soit : le Bureau de l'Enquêteur correctionnel, le Comité externe d'examen de la GRC et la Commission des plaintes du public contre la GRC.

Aperçu du Ministère

(en milliers de dollars)	Budget principal* 1996-1997	Budget principal 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Total - Budget des dépenses	73 742	72 534	72 030	71 807
Coûts estimatifs des services offerts par d'autres ministères	2 934	2 602	2 584	2 576
Coût net du Ministère	76 676	75 136	74 614	74 383

*Ne tient pas compte du Budget des dépenses supplémentaire Budget des dépenses principal seulement.

Autorisations de dépenser

Autorisations pour 1997-1998 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédit	(en milliers de dollars)	Budget principal 1997-1998	Budget principal 1996-1997
	Programme du Solliciteur général		
1	Dépenses de fonctionnement	18 088	19 617
5	Subventions et contributions	52 371	52 247
(L)	Solliciteur général - traitement et allocation pour automobile	49	49
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 026	1 829
	Total du Programme	72 534	73 742

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédit	(en dollars)	Budget principal 1997-1998
	Programme du Solliciteur général	
1	Solliciteur général - Dépenses de fonctionnement	18 088 000
5	Solliciteur général - Subventions inscrites au budget et contributions	52 371 200

Coût net du Programme par secteur d'activité

Secteur d'activité (en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 1997-1998				
	Fonction- nement	Subventions et contributions	Total brut	Paiements législatifs	Total Budget des dépenses principal
Conseils au Ministre, élaboration de politiques stratégiques et leadership national	7 709	2 831	10 540		10 540
• Secteur des politiques					
Police des Autochtones	2 119	49 540	51 659		51 659
Bureau de l'Inspecteur général du SCRS	975	-	975		975
Services exécutifs et Services de soutien ministériels					
• Services ministériels	5 085	-	5 085		5 085
• Communications	986	-	986		986
• Services exécutifs	3 240	-	3 240	49	3 289
	9 311	-	9 311	49	9 360
Coût net du Programme	20 114	52 371	72 485	49	72 534

C. RÉSULTATS ESCOMPTÉS AU MINISTÈRE

Pour accroître la sécurité publique, le Ministère :

- appliquera des mesures et des stratégies efficaces pour traiter les cas des délinquants à risque élevé et des délinquants à faible risque;
- renforcera les mesures d'application de la loi pour faire échec au crime organisé, à la contrebande et à d'autres activités criminelles;
- appliquera des mesures visant à réduire au minimum les risques d'actes terroristes et améliorera les interventions en pareilles situations;
- prendra des arrangements en matière de justice pénale qui favoriseront l'application de la loi et les poursuites criminelles;
- conclura des partenariats communautaires visant à accroître la sécurité et à prévenir la criminalité.

Le Ministère améliorera la justice applicable aux Autochtones :

- en veillant à ce que les services de police des Premières nations répondent aux besoins des collectivités et soient adaptés à leur culture;
- en élaborant des modèles de traitement des délinquants dans le contexte de la justice réparatrice pour les collectivités autochtones.

D. DÉTAILS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

1. Conseils au Ministre, élaboration de politiques stratégiques et leadership national

Le Ministère fournit des conseils éclairés au Ministre sur ses relations avec les organismes et son rôle en tant que chef de file à l'échelle nationale. Les organismes du Portefeuille jouissent d'une expertise opérationnelle, tandis que le Ministère élabore des politiques stratégiques et offre un soutien qui s'inscrit dans la perspective générale du gouvernement en ce qui a trait à la surveillance policière et à l'application de la loi, y compris la police des Autochtones, la sécurité nationale, les services correctionnels et la mise en liberté sous condition. Cette capacité unique du Ministère découle de sa participation à la coordination d'initiatives stratégiques et législatives intersectorielles et multipartites et des consultations qu'il mène constamment auprès de ses partenaires du système de justice pénale et de l'appareil national de sécurité.

SERVICES DE POLICE

a) Contexte

- Comme les activités du crime organisé sont en hausse et qu'elles se perfectionnent sans cesse, il faut améliorer la coopération entre les organismes canadiens et leurs homologues étrangers.
- Pour être en mesure de relever les défis sur le plan de la sécurité publique, la police doit pouvoir compter sur un vaste éventail de services de soutien. Les priorités stratégiques consistent à renforcer la capacité de la police d'offrir économiquement des services de qualité afin de répondre aux nouveaux besoins et d'assurer la sécurité des collectivités.
- Les activités de répression s'attaquent aux symptômes de la criminalité, et d'autres efforts sont axés sur ses causes profondes. Pour atteindre un équilibre, il faut mettre davantage l'accent sur la prévention du crime, notamment au moyen d'initiatives de sensibilisation du public, de sécurité communautaire et de prévention du crime.

b) Plans

Activités principales

- Renforcer et intensifier les activités visant à faire échec au crime organisé en collaborant étroitement avec Justice Canada, la GRC et les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, les organismes de police et le secteur privé.
- Terminer l'examen des Services de police nationaux de la GRC entrepris en 1996-1997. Cet examen a pour objectif d'améliorer les services aux clients, de déterminer les nouveaux besoins et de trouver des possibilités pour le partage des coûts.
- Mettre au point un système national d'information juridique mieux coordonné et mieux intégré, afin d'améliorer et de renforcer la gestion fédérale-provinciale et la mise en commun des renseignements sur la justice pénale.

Activités en cours

- De concert avec Justice Canada, la GRC et le SCC, élaborer des dispositions législatives en vue de la création d'une banque nationale de données génétiques. Le Ministère et la GRC entreprendront également des négociations avec les provinces au sujet du recouvrement des coûts liés aux analyses d'empreintes génétiques.

- Examiner les changements apportés aux parties VI et VII de la Loi sur la GRC concernant le processus de règlement des plaintes du public, ce qui débouchera sur la présentation de nouvelles modifications à la Loi.
- Continuer de participer à l'application des mesures de contrôle des armes à feu.
- Continuer de travailler avec le Conseil national de la prévention du crime et d'autres partenaires pour prévenir et réduire la criminalité, en particulier dans le cas des infractions contre des mineurs.

SÉCURITÉ

a) Contexte

- Dans le contexte de l'évolution des menaces, les défis que doivent relever les organismes de renseignement de sécurité et d'application de la loi se multiplient et changent partout dans le monde. Ainsi, une plus grande sensibilisation à la menace terroriste amène une plus grande collaboration entre les pays du G7/P8.
- Parmi les menaces à la sécurité du Canada, mentionnons le terrorisme, l'espionnage politique et économique, les activités influencées par des pays étrangers et l'approvisionnement en armes de destruction massive.
- Des gouvernements étrangers tentent d'acquérir au Canada la technologie nécessaire pour mettre au point et produire des armes de destruction massive. Ils peuvent affecter à des programmes militaires des technologies à double usage acquises sous le faux prétexte de la recherche ou d'une application civile.
- Les nouvelles technologies comportant des applications dans la vie quotidienne présentent également des défis pour les organismes de sécurité et d'application de la loi. Par exemple, l'évolution de la technologie des communications contribue aux changements fondamentaux apportés à la façon dont tous les secteurs de la société mènent leurs affaires. Une des conséquences, c'est que les auteurs de menaces criminelles et à la sécurité ont de plus en plus recours à des moyens de communication de pointe.
- Les organismes de sécurité et d'application de la loi doivent comprendre les défis auxquels donnent lieu, pour les enquêtes, les innovations technologiques rapides et s'adapter à la nouvelle réalité; ils doivent notamment s'assurer que sont maintenues leurs capacités d'enquête grâce à des moyens efficaces.

b) Plans

- Mettre à jour les politiques gouvernementales de lutte contre le terrorisme, le Plan national de lutte contre le terrorisme et le programme de formation connexe, de telle sorte que les politiques et les pratiques systématiques et éprouvées soient en place pour pouvoir intervenir de manière efficace et coordonnée le cas échéant.
- Coordonner et, au besoin, améliorer les mesures nationales de sécurité et d'application de la loi pour s'assurer de leur efficacité et de leur compatibilité et conformité avec celles de nos partenaires des pays membres du G-7/P-8, en particulier dans la mesure où elles s'appliquent à nos objectifs communs en matière de lutte contre le terrorisme.
- Examiner et rationaliser les instructions du ministre au SCRS, conformément à l'obligation de rendre compte ministérielle, aux besoins opérationnels et au fonctionnement efficace et efficient du cadre de contrôle et d'examen établi aux termes de la Loi sur le SCRS.
- De concert avec d'autres organismes et ministères, élaborer des outils d'intervention pour relever les défis que posent, pour l'application de la loi et la sécurité nationale, les nouvelles technologies de communication.
- Travailler avec Justice Canada et d'autres organismes :
 - à l'élaboration de dispositions législatives et de procédures plus efficaces touchant la divulgation et la réception non autorisées de renseignements liés à la sécurité nationale;
 - à la mise au point d'un mécanisme permettant l'utilisation de certains renseignements de sécurité dans des poursuites, tout en tenant compte des facteurs de sécurité nationale.

AFFAIRES CORRECTIONNELLES

a) Contexte

- Les gouvernements, les organismes et les organisations non gouvernementales manifestent de plus en plus leur volonté de travailler ensemble à l'instauration de solutions communes pour régler les problèmes correctionnels.

- Bien qu'il soit en partie le fruit des contraintes financières, cet esprit de coopération a abouti à un renforcement des communications et à une meilleure compréhension des problèmes; il a également eu des résultats tangibles comme l'amélioration de la prestation des services.
- Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ont approuvé un énoncé de principes commun pour le système de justice pénale et convenu d'établir un ensemble d'initiatives pour faire face à l'accroissement de la population carcérale.
- L'augmentation du nombre de délinquants incarcérés a également amené à envisager des solutions de rechange pour les délinquants à faible risque afin d'enrayer l'accroissement de la population carcérale. De plus en plus, on reconnaît la nécessité de trouver des moyens efficaces et sans danger de laisser des délinquants dans la collectivité, lorsque il n'est pas nécessaire de les incarcérer pour assurer la sécurité du public.

b) Plans

- Continuer de tirer parti de la collaboration avec les administrations et les organismes provinciaux et territoriaux, particulièrement dans les domaines des services correctionnels communautaires et des solutions de rechange à l'incarcération pour les délinquants à faible risque.
- Participer à l'examen après cinq ans de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et de l'examen après trois ans des dispositions sur le maintien en incarcération.
- Continuer de coordonner la préparation des réformes visant la détermination de la peine et les questions correctionnelles et de préparer, en collaboration avec Justice Canada, des conseils sur les manières de faire connaître les stratégies de rechange à l'intention des délinquants à faible risque.
- Terminer l'examen de la Loi sur le transfèrement des délinquants et préparer un cadre de propositions législatives.
- Mettre en oeuvre l'initiative de services correctionnels communautaires pour les Autochtones, qui établit de nouvelles politiques correctionnelles dans les collectivités autochtones.
- Faire des recherches en vue de la réalisation des objectifs de la politique correctionnelle.

2. Programme des services de police des Premières nations

Le Ministère est responsable de la mise en oeuvre de la Politique sur les services de police des Premières nations. Il s'acquitte de cette responsabilité par la négociation, l'administration, le maintien et l'évaluation d'ententes tripartites concernant la mise sur pied de services de police pour les Premières nations. Ces ententes sont appliquées sous le régime du partage des coûts, à savoir 52 % pour le gouvernement fédéral et 48 % pour les provinces et territoires. En outre, le Ministère conseille et appuie le Solliciteur général pour ce qui a trait aux questions de maintien de l'ordre et d'application des lois ayant une incidence sur les peuples autochtones. Le Programme comporte un élément de recherche, d'expérimentation, de perfectionnement et d'évaluation ainsi que d'élaboration d'une politique opérationnelle.

a) Contexte

- Comme le nombre d'ententes sur des services de police a plus que doublé au cours des deux dernières années, il devient nécessaire d'appuyer les services de police des Premières nations qui en sont encore à divers stades de développement. Pour assurer la viabilité, l'efficacité et la responsabilisation des services de police et des groupes directeurs, déjà existants et nouvellement créés, il faut leur procurer de façon continue un soutien d'ordre technique ainsi qu'un appui pour l'élaboration et l'application des politiques, et la réalisation de recherches.
- Les taux élevés de crimes avec violence sont courants dans les collectivités autochtones, ce qui ne laisse pas d'être inquiétant; les femmes, les enfants et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables.
- Le taux croissant d'urbanisation et la migration des Autochtones entre les réserves et les centres urbains ont entraîné des problèmes pour ceux qui vivent à l'extérieur des réserves. Même si les services policiers pour les Autochtones vivant hors réserves sont du ressort provincial, le gouvernement fédéral est en mesure d'exercer un leadership au niveau national et de coordonner l'avancement de stratégies innovatrices et efficaces.
- La Politique sur la police des Premières nations concorde avec la politique fédérale sur les droits inhérents et les négociations concernant l'autonomie gouvernementale et elle l'appuie. Le rythme du développement des services de police et le transfert des responsabilités à cet égard devrait tenir compte de la capacité des Premières nations d'assumer cette charge.

b) Plans

- Maintenir et renforcer les services de police existants et faire en sorte que, dans le cadre des niveaux de référence actuels, les Premières nations aient le maximum d'accès à de nouvelles ententes sur des services de police.
- Conclure de nouvelles ententes, de manière que d'ici la fin de 1997-1998, on en ait signé 110.
- Appuyer l'élaboration de méthodes innovatrices de prestation de services de police aux Premières nations qui sont adaptés aux besoins des collectivités autochtones et qui augmentent leur capacité de régler elles-mêmes leurs problèmes en ce qui concerne la criminalité, la sécurité des personnes et la sécurité publique.
- Encourager la création de liens entre les Premières nations, les provinces et les territoires, les municipalités et les services de police afin de promouvoir l'usage de meilleures pratiques et la prestation de services de police efficaces pour les Autochtones vivant au sein et à l'extérieur des réserves.
- Élaborer un plan de négociation d'ententes sur des services de police à l'appui de la politique fédérale sur les droits inhérents et les négociations concernant l'autonomie gouvernementale.
- Accroître l'efficacité et l'obligation de rendre compte en ce qui concerne la gestion et l'administration du Programme des services de police des Premières nations.

3. Bureau de l'Inspecteur général du SCRS

Le Bureau de l'Inspecteur général est un organisme de surveillance établi par la loi qui seconde le Solliciteur général dans ses tâches concernant le SCRS. Le rôle de l'Inspecteur général est de s'assurer que le SCRS respecte ses propres politiques opérationnelles, d'examiner ses activités opérationnelles et d'en faire rapport au Ministre. L'Inspecteur général doit également présenter chaque année au Solliciteur général un certificat où il indique si le rapport annuel du SCRS lui paraît acceptable et dans quelle mesure les instructions ont été suivies.

a) Contexte

- L'Inspecteur général doit se tenir au courant des changements dans les lois, les politiques et les programmes survenant non seulement au SCRS, mais aussi dans le milieu du renseignement de sécurité qui évolue constamment.

b) Plans

- Appuyer le Ministre lorsqu'il conseille le SCRS sur les questions prioritaires concernant le renseignement de sécurité, en portant une attention particulière aux préoccupations importantes, particulières ou générales, ayant trait aux activités du Service et visant une gamme nouvelle et plus diversifiée de cibles pour le renseignement de sécurité.

4. Services exécutifs et Services de soutien ministériels

Ce secteur d'activité comprend la Direction des services ministériels, le Groupe des communications, les Services exécutifs et les Services juridiques. Ces services appuient le sous-solliciteur général qui conseille et seconde le Solliciteur général lorsque celui-ci s'occupe de questions intéressant tout le portefeuille et portant sur les communications, la gestion générale, le droit, les affaires parlementaires, la liaison avec le Cabinet, la correspondance ministérielle, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ainsi que l'information ministérielle.

a) Plans

- Continuer de fournir des plans, des analyses et un appui afin d'aider le Solliciteur général à s'acquitter de ses responsabilités envers le Parlement, le Cabinet et d'autres entités, telles que définies par la loi.
- Continuer de renforcer la capacité technologique du Ministère afin de rehausser les niveaux de service, d'information et de sensibilisation du public.

Dépenses prévues

(en milliers de dollars)	Budget principal* 1996-1997	Budget principal 1997-1998	Prévues 1998-1999	Prévues 1999-2000
Secteur d'activité				
Conseils au Ministre, élaboration de politiques stratégiques et leadership national				
• Secteur des politiques	11 373	10 540	10 092	10 033
Police des Autochtones	51 587	51 659	51 991	51 810
Bureau de l'Inspecteur général du SCRS	993	975	975	975
Services exécutifs et Services de soutien ministériels				
• Services ministériels	5 500	5 085	4 818	4 837
• Communications	1 006	986	903	901
• Services exécutifs	3 283	3 289	3 251	3 251
Total	73 742	72 534	72 030	71 807

*Ne tient pas compte du Budget des dépenses supplémentaire ... Budget des dépenses principal seulement

III. Performance du Ministère - 1995-
1996

Plan de dépenses 1997 - 1998

A. Aperçu du Ministère

Dans le cadre de son mandat, le Ministère a continué d'appuyer le programme du gouvernement sur la sécurité publique et d'améliorer les services de justice pour les Autochtones. Il a contribué à de nombreuses initiatives menées par le Portefeuille, d'autres ministères fédéraux, des provinces, des territoires, le secteur privé et des organismes non gouvernementaux ou de bénévolat.

Pour mesurer l'efficacité des initiatives du Ministère, on a surtout fait appel aux techniques d'examen, de vérification et d'évaluation. Pour les années à venir, le Ministère a défini les résultats escomptés (voir page 2-12) en termes de sécurité publique et de justice pour les Autochtones.

En septembre 1996, le Ministère a fait appel à un processus plus systématique pour recueillir les points de vue de ses principaux partenaires au sujet de ses priorités. Il a fait circuler parmi eux le « Document de consultation aux fins de la planification 1997-2000 » afin d'obtenir leurs commentaires. Ce document donne un aperçu des questions, priorités et contraintes qui prennent forme au Ministère. Dans le cadre de ces consultations, il a obtenu de ses partenaires des opinions précieuses sur les stratégies actuelles et sur les orientations futures. À mesure que le processus évolue, ces consultations renforceront la capacité de planification à long terme et de communication de l'information du Ministère pour les années à venir.

B. Initiatives ministérielles mentionnées dans la Partie III du Budget de 1995-1996

Services de police

- Intensifier la lutte contre le crime organisé.
- Prendre des dispositions en vue de l'examen après cinq ans des accords de 1992 sur la prestation de services policiers par la GRC.
- Concevoir des façons d'améliorer la police communautaire, d'accroître la prévention du crime ainsi que d'augmenter l'efficacité et l'efficience de l'application des lois fédérales.
- Mettre au point un processus de désignation de services de police provinciaux ou municipaux en vue de l'application de la Loi sur l'accise, conformément aux dispositions du projet de loi C-11, en collaboration avec Revenu Canada et la GRC.

- Déposer et mettre en oeuvre le Règlement sur l'exécution policière du contrôle de certaines drogues et autres substances conformément à l'application de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances après l'adoption du projet de loi C-8.
- Assurer un fondement législatif au programme fédéral de protection des témoins.
- Continuer de négocier des ententes tripartites, dans le cadre du Programme de services de police des Premières nations, avec les provinces et territoires et les collectivités des Premières nations.

Sécurité

- Donner, en temps voulu, au Ministre et au gouvernement, des conseils éclairés sur toutes les questions ayant trait à la sûreté et à la sécurité.

Affaires correctionnelles

- Concentrer les efforts sur l'élaboration de politiques favorisant des mesures correctionnelles sûres et économiques, ce qui comprendra des discussions avec des représentants d'autres ministères fédéraux, des provinces et des territoires ainsi que d'autres parties intéressées.
- Mettre au point des moyens de traiter avec plus d'efficacité les criminels violents et à risque élevé.
- Appuyer l'adoption et la mise en oeuvre du projet de loi C-45 - Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, la Loi sur le casier judiciaire, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et la Loi sur le transfèrement des délinquants.
- Prêter main-forte pour les examens de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition que le Parlement effectue trois ans et cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi (novembre 1992).
- Mener des consultations dont les résultats serviront à élaborer les modifications qu'il sera proposé d'apporter à la Loi sur le transfèrement des délinquants.

- Continuer de travailler au Projet de justice applicable aux Autochtones afin d'améliorer les politiques et les programmes correctionnels destinés aux Autochtones, mener des projets de recherche et de développement en vue d'encourager les communautés autochtones à participer au processus correctionnel et travailler en partenariat avec les Autochtones afin de rendre la vie dans collectivités plus sûre et plus harmonieuse.

C. Sommaire de la performance du Ministère

1995-1996

Dispositions législatives

- C-45 Modification de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.
- C-13 Loi sur le programme de protection des témoins
- C-8 Loi réglementant certaines drogues et autres substances (avec le ministère de la Justice et Santé Canada)

Initiatives clés

- Finalisation de la préparation du premier examen après cinq ans des accords sur les services de police de la GRC
- Finalisation du projet de recherche concernant les dossiers de la Couronne en vue de mieux identifier les cas susceptibles d'être déclarés délinquants dangereux
- Finalisation du système national de repérage des délinquants à risque élevé
- Programme national d'éducation sur le filtrage des agresseurs sexuels
- Création d'un registre national d'errance Alzheimer
- Publication du Guide de calcul des peines
- Projets innovateurs concernant des solutions de rechange efficaces à l'incarcération
- Consultations sur la création d'une banque nationale de données génétiques
- Consultations en vue d'améliorer la gestion et l'échange de renseignements sur la justice pénale
- Conclusion de 32 nouvelles ententes concernant les services de police des Premières nations
- Élaboration d'un processus de collaboration avec le SCRS aux fins de l'examen et de la consolidation des instructions du Ministre au SCRS
- Établissement d'une stratégie internationale de réponse aux menaces terroristes conformément à la Déclaration d'Ottawa des ministres du P8
- Élaboration d'une approche à long terme de la planification au sein du Portefeuille
- Création d'une page d'accueil du Ministère sur Internet
- Mise en oeuvre des décisions prises à l'issue de l'examen des programmes

D. Résultats par secteur d'activité

1. Conseils au Ministre, élaboration de politiques stratégiques et leadership national

Services de police

- En partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le Ministère a présidé le Groupe d'experts du P-8 sur la criminalité transnationale organisée, auquel le G-7 a donné le mandat de combler les lacunes dans la coopération internationale et d'améliorer la coordination dans l'application de la loi.
- Le Ministère a organisé la participation du Canada à la conférence ministérielle sur le blanchiment de l'argent qui a eu lieu en décembre 1995 et a dirigé les délégations canadiennes aux rencontres du Groupe d'action financière du G-7, du Groupe d'action financière des Antilles et de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues.
- En février 1996, une première rencontre a réuni le Solliciteur général, le ministre de la Justice et des représentants de la police pour discuter de manières de renforcer, au pays, les mesures de lutte contre le crime organisé. À la suite de ces discussions, on a convoqué, en septembre 1996, un forum national sur le crime organisé auquel ont participé des représentants d'un grand nombre de secteurs.
- Le projet de loi C-8, Loi réglementant certaines drogues et autres substances a été présenté au Sénat en mars 1996. Ces dispositions législatives consolident celles qui existent déjà et constituent le cadre législatif nécessaire pour satisfaire aux exigences auxquelles le Canada doit faire face au niveau tant international que national.
- On a terminé la préparation du premier examen après cinq ans des accords conclus avec des provinces, territoires et municipalités, pour des services de police fournis par la GRC.
- Le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec la GRC et Justice Canada à l'élaboration du projet de loi C-13, Loi sur le programme de protection des témoins.
- Dans le cadre de la Phase II de l'initiative sur les données génétiques, le Ministère, la GRC et Justice Canada ont entamé des consultations, avec des personnes et des groupes intéressés, sur la création d'une banque de données génétiques.

- Un guide de formation a été publié à l'intention des policiers pour les aider dans leurs rapports avec des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer; le Centre d'information de la police canadienne de la GRC a été chargé de mettre au point un Registre des personnes errantes auquel tous les services de police du Canada ont accès.
- Le Ministère a appuyé Justice Canada, la GRC et le ministère du Revenu (Douanes) dans la mise en oeuvre de l'initiative de contrôle des armes à feu. En janvier 1996, la nouvelle Partie III du Code criminel a été adoptée; elle mettait en vigueur les dispositions sur les peines minimales à imposer pour les infractions liées à la contrebande et au trafic des armes à feu, ainsi que les dispositions concernant le pouvoir de déclarer des amnisties.

Sécurité

- Le Ministère a donné, de façon continue, des avis impartiaux sur la politique de sécurité et sur les propositions opérationnelles du SCRS à l'appui des responsabilités conférées au Ministre par la loi.
- La mise à jour du Plan national de lutte contre le terrorisme et des politiques connexes s'est poursuivie afin d'appuyer le Ministre dans ses responsabilités concernant la lutte contre le terrorisme.
- On a poursuivi l'élaboration d'un programme d'action pour faire face aux situations nouvelles, tant à l'étranger qu'au pays, et pour appuyer le Ministre dans son rôle relatif à la gestion du système national de sécurité.
- Suite au renforcement et à la modernisation des instruments de politique stratégique, les instructions du Ministre au SCRS ont été rationalisées.

Affaires correctionnelles

- Des modifications importantes à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et à des dispositions législatives connexes ont été adoptées et mises en oeuvre.
- Un Guide de calcul des peines a été publié pour faciliter l'interprétation des modifications à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. En outre, on a donné le premier de plusieurs ateliers d'information à l'intention des professionnels travaillant dans le domaine de la justice pénale.
- Le Ministère a participé à des consultations en vue de révisions au Code criminel concernant l'inadmissibilité à la libération conditionnelle des détenus condamnés à perpétuité.

- Avec la Nouvelle-Écosse, le Ministère a coprésidé un groupe de travail fédéral-provincial-territorial de responsables des services correctionnels chargé d'élaborer des modifications à la Loi sur les prisons et les maisons de correction concernant les permissions de sortir dans les provinces.
- En collaboration avec la Justice Canada, la GRC, le SCC, la CNLC, le Conseil du Trésor et le Centre canadien de la statistique juridique, le Ministère a coordonné la préparation de réformes touchant la détermination de la peine et le secteur correctionnel.
- Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ont approuvé un énoncé de principes commun pour le système de justice pénale et convenu d'instaurer un ensemble de mesures pour régler le problème de l'accroissement de la population carcérale.
- Les résultats du Projet de recherche concernant les dossiers de la Couronne ont été publiés. Ce projet a pour but de faciliter l'identification des délinquants susceptibles d'être visés par les dispositions du Code criminel sur les délinquants dangereux.
- En collaboration avec la Justice Canada, la GRC et des partenaires du secteur privé, le Ministère a élaboré du matériel de formation appuyant les améliorations apportées au Centre d'information de la police canadienne afin que les organismes puissent effectuer une sélection plus rigoureuse de leurs bénévoles et employés; l'objectif étant de mieux protéger les enfants contre les délinquants potentiels qui pourraient chercher à se placer dans des situations de confiance auprès d'eux.
- Le Ministère a appuyé des projets de recherche et de développement dont l'objet était de démontrer la validité de solutions de rechange rentables pour les délinquants à risque faible (p.ex., le projet Hollow Water et le projet concernant les peines fondées sur la justice réparatrice au Manitoba).
- Des délinquants sexuels ont fait l'objet de recherches visant à obtenir des données sur certaines options (p.ex., surveillance de longue durée ou emprisonnement de longue durée). Le Ministère a également entamé des discussions avec les provinces afin d'améliorer la gestion et la communication de l'information sur la justice pénale.

2. Programme des services de police des Premières nations

- À la fin de l'exercice 1995-1996, 32 nouvelles ententes pour des services de police avaient été conclues avec des provinces et des Premières nations, ce qui a amené à 73 le nombre total d'ententes signées. En date de janvier 1997, vingt-deux autres ententes avaient été signées, portant le nombre total à 95.
- Une évaluation indépendante de la Politique sur les services de police des Premières nations, effectuée en septembre 1995, a conclu que la politique était fermement appuyée et que cela constituait un fondement solide pour la création d'autres services de police des Premières nations.
- A la suite de à cette évaluation, la politique a été examinée et renouvelée par le Cabinet; le Ministre a annoncé cette mesure en septembre 1996. Les détails des changements sont présentés dans le guide sur la nouvelle Politique sur les services de police des Premières nations publié en septembre 1996 et distribué à tous les partenaires des ententes, collectivités autochtones et provinces.

3. Bureau de l'Inspecteur général du SCRS

- En 1995-1996, l'Inspecteur général a examiné le rapport annuel du directeur du SCRS sur les activités opérationnelles de l'organisme et présenté le certificat requis basé sur ses activités d'examen et de surveillance.

4. Services exécutifs et Services de soutien ministériels

- Un appui a été fourni, pour l'administration et les communications, à la Commission d'enquête sur certains événements survenus à la Prison des femmes de Kingston.
- Des plans de ressources financières et humaines ont été préparés pour la mise en oeuvre des recommandations de l'examen des programmes. En outre, un programme interne de communication pour les employés a été mis en place pour tenir les employés au courant des décisions prises et des mesures à prendre.

- Plusieurs projets ont été entrepris pour rationaliser les activités de l'organisme comme la simplification de la délégation de pouvoirs en matière de ressources financières et humaines, l'élaboration d'un cadre de planification des ressources humaines et la mise à jour des technologies informatiques ministérielles.
- Une page d'accueil pour le Ministère a été créée sur Internet.
- Un service de suivi électronique des médias a été mis en oeuvre.

Dépenses ministérielles prévues et réelles

(en milliers de dollars	Dépenses réelles* 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Budget des dépenses 1995-1996	Dépenses réelles 1995-1996
Secteurs d'activité				
Conseils au Ministre, élaboration de politiques stratégiques et leadership national				
• Secteur des politiques		14 741	12 803	10 913
Police des Autochtones		39 449	50 325	49 320
Bureau de l'Inspecteur général du SCRS		736	1 029	793
Services exécutifs et Services de soutien ministériels				
• Services ministériels		7 128	5 886	5 920
• Communications		1 264	1 018	970
• Services exécutifs		3 021	3 240	5 237
Total	67 110	66 339	74 301	73 153

Note: Les dépenses réelles pour 1993-1994 n'ont pas été fournies au niveau des sous-activités à cause de la restructuration du Ministère en 1994.

Emploi des autorisations de 1995-1996 - Volume II des Comptes publics

Crédit		Budget	Total	Emploi
(en dollars)		principal	des crédits disponibles	réel
Ministère				
1	Dépenses de fonctionnement	21 426 000	32 694 910	31 507 635
5	Subventions et contributions	51 068 700	41 068 701	39 744 319
(L)	Traitement et allocation pour automobile	48 645	48 645	48 645
(L)	Dépense du produit de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne		7 511	7 511
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 757 000	1 845 000	1 845 000
Total du Ministère - Budgétaire		74 300 345	75 664 767	73 153 110

IV. Renseignements
supplémentaires

Plan de dépenses 1997-1998

Annexe 1 - Organisation

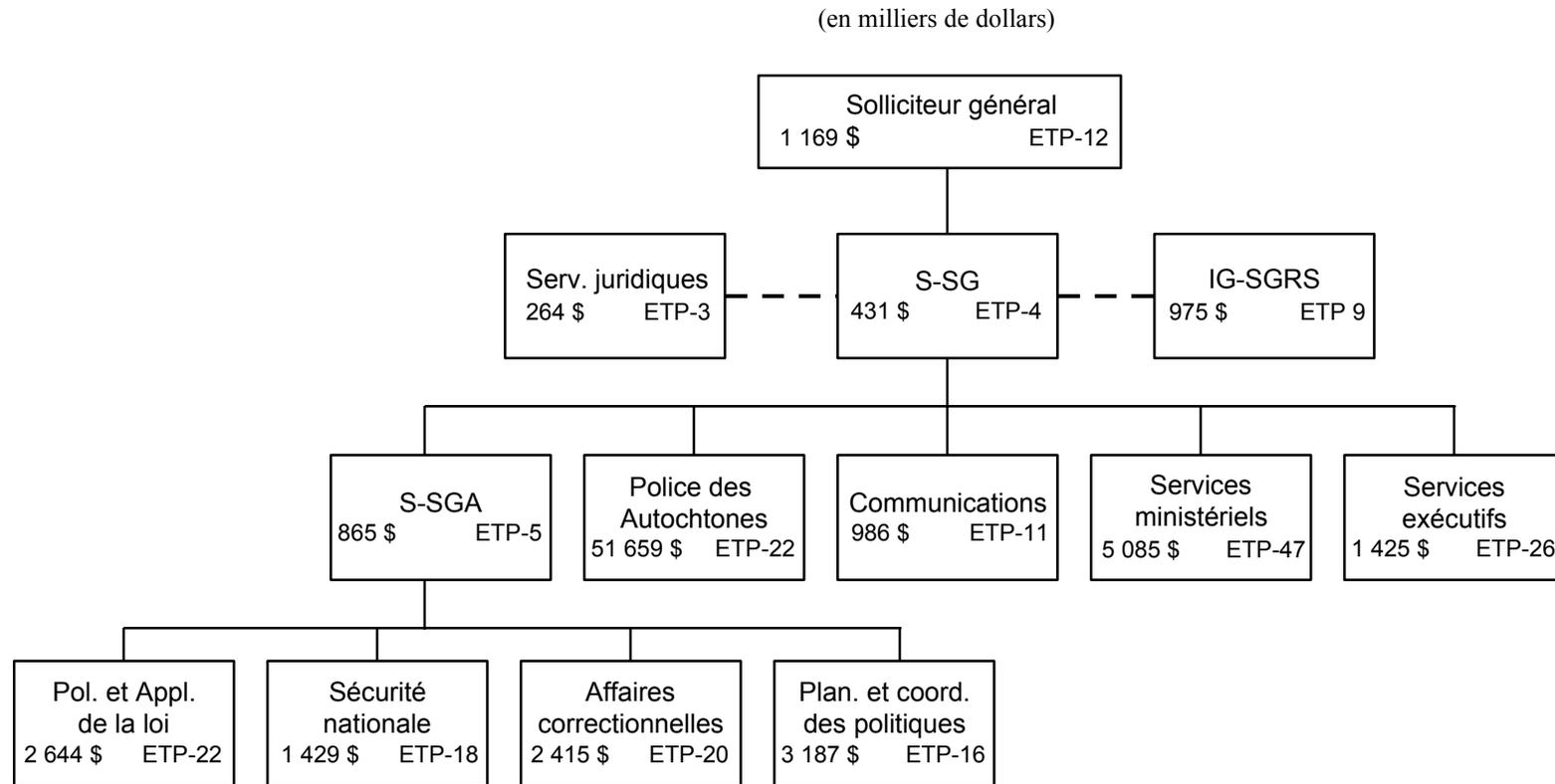


Tableau 1 - Organigramme et besoins en ressources pour 1997-1998

Annexe 2 - Besoins en personnel

2.1 Besoins en personnel par secteur d'activité (ETP)

	Réels 1994-95	Réels 1995-96	Budget des dépenses 1996-97	Budget des dépenses 1997-98	Prévus 1998-99	Prévus 1999-00
Secteur d'activité						
Conseils au Ministre, élaboration de politiques stratégiques, leadership national						
• Secteur des politiques	114	85	87	81	78	78
Police des Autochtones	24	24	23	22	22	22
Bureau de l'Inspecteur général du SCRS	13	10	10	9	9	9
Services exécutifs et Services de soutien ministériels	115	110	110	103	100	100
Total	266	229	230	215	209	209

Annexe 2 - Besoins en personnel

2.2 Sommaire par catégorie professionnelle (ETP)

	Réels 1994-95	Réels 1995-96	Budget des dépenses 1996-97	Budget des dépenses 1997-98	Prévus 1998-99	Prévus 1999-00
Catégorie professionnelle						
Nominations par décret	2	2	2	2	2	2
Gestion	28	22	23	20	20	20
Scientif. et profession.	22	17	18	18	18	18
Administration et Services à l'étranger	144	118	112	115	112	112
Technique	2	2	2	2	2	2
Soutien administratif	68	68	73	58	55	55
Exploitation	-	-	-	-	-	-
	266	229	230	215	209	209

Annexe 3 - Renseignements financiers supplémentaires

3.1 Dépenses

3.1.1 Paiements de transfert par secteur d'activité (en milliers de dollars)

	Réels 1994-95	Réels 1995-96	Budget des dépenses 1996-97	Budget des dépenses 1997-98	Budget des dépenses 1998-99	Budget des dépenses 1999-00
Subventions par secteur d'activité						
Conseils au Ministre, élaboration de politiques stratégiques et leadership national	1 714	1 623	1 796	1 796	1 796	1 796
Total des subventions	1 714	1 623	1 796	1 796	1 796	1 796
Contributions par secteur d'activité						
Conseils au Ministre, élaboration de politiques stratégiques et leadership national	2 097	1 180	911	1 035	987	987
Police des Autochtones	28 444	36 941	49 540	49 540	49 940	49 940
Total des contributions	30 541	38 121	50 451	50 575	50 927	50 927
Total des subventions et des contributions	32 255	39 744	52 247	52 371	52 723	52 723

Annexe 3 - Renseignements financiers supplémentaires

3.1 Dépenses

3.1.2 Détails des paiements de transfert par secteur d'activité (en milliers de dollars)

	Réels 1994-95	Réels 1995-96	Budget des dépenses 1996-97	Budget des dépenses 1997-98
Contributions par secteur d'activité				
Conseils au Ministre, élaboration de politiques stratégiques et leadership national				
- Société John Howard			510	510
- Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry			452	452
- Autres organismes nationaux de bénévolat actifs dans le secteur de la justice pénale			834	834
Total des subventions	1 714	1 623	1 796	1 796

	Réels 1994-95	Réels 1995-96	Budget des dépenses 1996-1997	Budget des dépenses 1997-98
Contributions par secteur d'activité				
Conseils au Ministre, élaboration de politiques stratégiques et leadership national				
Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes publics et privés dont les activités complètent celles du Solliciteur général	2 097	1 180	911	1 035
Police des Autochtones				
Paiements aux provinces, aux territoires, aux municipalités, aux conseils des bandes indiennes et aux autorités compétentes représentant les Indiens dans les réserves et les collectivités inuit pour l'application du Programme des services de police des Premières nations	28 444	36 941	49 540	49 540
Total des contributions	30 541	38 121	50 451	50 575
Total des subventions et des contributions	32 255	39 744	52 247	52 371

Annexe 3 - Renseignements financiers supplémentaires

3.1 Dépenses

3.1.3 Changements d'une année à l'autre

Explication de la différence entre le Budget des dépenses principal de 1996-1997 et celui de 1997-1998

Les besoins financiers nets pour 1997-1998 sont inférieurs de 1,6 % ou de 1 208 000 \$ au Budget des dépenses principal de 1996-1997. Cela s'explique de la façon suivante :

	<u>ETP</u>	<u>en milliers de dollars</u>
Augmentations		
• Services correctionnels communautaires pour les Autochtones	1	325
• Ressources pour le Programme des services de police des Premières nations	-	1 300
• Régime d'avantages sociaux des employés	-	280
• Divers	-	46
Diminutions		
• Ajustement découlant de l'Examen des programmes	(7)	(597)
• Ajustement - Initiative «Grandir ensemble »	-	(116)
	(5)	(352)
• Stratégie antidrogue	(4)	(594)
• Restructuration du Programme des services de police des Premières nations	-	(1 500)
TOTAL	<u>(15)</u>	<u>(1 208)</u>

Annexe 3 - Renseignements financiers supplémentaires

3.1 Dépenses

3.1.4 Besoins financiers par poste

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1997-1998	Budget des dépenses 1996-1997	Réels 1995-1996 ¹
Personnel			
Traitements et salaires	11 965	12 662	13 961
Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	2 026	1 829	1 845
	13 991	14 491	15 806
Biens et services			
Transports et communications	1 431	1 590	1 712
Information	465	728	557
Services professionnels et spéciaux ²	3 396	3 458	13 744
Location	132	162	158
Achat de services de réparation et d'entretien	310	271	370
Services publics, matériel et fournitures	438	335	512
Autres subventions et paiements	-	65	(233)
Dépenses secondaires	-	395	783
	6 172	7 004	17 603
Total des frais de fonctionnement	20 163	21 495	33 409
Subventions et contributions	52 371	52 247	39 744
	72 534	73 742	73 153

¹ Les dépenses réelles dans les Comptes publics de 1995-1996 ont été modifiées ici afin d'éliminer les effets des paiements réalisés pour le compte d'autres ministères gouvernementaux et de refléter avec plus de précision les dépenses par poste du ministre du Solliciteur général. Cela n'a pas d'effet sur les dépenses totales.

² En 1995-1996, 10 millions de dollars ont été transférés des Contributions à la PSPPN aux Services professionnels et spéciaux, en paiement des services fournis par la GRC dans le cadre du programme.

Annexe 4 - Lois administrées par le ministère du Solliciteur général

Loi sur le ministère du Solliciteur général

Le mandat du Solliciteur général est également défini par d'autres lois :

Loi sur la GRC

Loi sur le SCRS

Loi sur les infractions en matière de sécurité

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition

Code criminel

Loi sur l'immigration

Loi sur le casier judiciaire.

Loi sur le transfèrement des délinquants

Loi sur l'accès à l'information

Loi sur la protection des renseignements personnels

Loi sur la protection civile

Loi sur les prisons et les maisons de correction

Loi sur le programme de protection des témoins